



LA RELANCE DE L'AJEFM

L'Association des juristes d'expression française du Manitoba (AJEFM) renaît après avoir presque complètement interrompu ses activités en 2014, faute de financement. Presque toutes les associations de juristes au Canada avaient dû mettre un frein à leurs activités pour cette même raison.

En mars 2018, l'annonce d'un renouvellement de financement de base dans le cadre du Plan d'action pour les

langues officielles, a permis à l'AJEFM d'entreprendre la relance de l'association et le transfert du centre Infojustice sous son égide.

« Cela manquait aux juristes d'avoir un forum pour se tenir au courant de l'actualité dans le domaine de la justice en français. Et les organismes communautaires ressentaient vraiment le besoin d'avoir une association de juristes active et présente sur le terrain,



« Le perfectionnement professionnel continu est très important pour les avocats. Il faut être à l'affût de l'actualité juridique, et pour les membres de l'AJEFM – de l'actualité dans le domaine du droit en français au Manitoba. L'AJEFM permet des échanges professionnels, des discussions sur toutes sortes de questions juridiques, le partage de documents et de modèles qui nous aident dans notre travail, et des occasions de revendication pour protéger des droits. Un réseau d'expertise comme celui-ci avec une ouverture sur d'autres associations de juristes d'expression française de common law au Canada, est fondamental à la bonne pratique du droit. »

– Me Alain Laurencelle, Président de l'AJEFM, avocat au cabinet Taylor McCaffrey LLP

entre autres, pour les appuyer dans le domaine de la revendication politique » explique Me Guy Jourdain, directeur général de l'AJEFM.

Depuis janvier 2019, une nouvelle équipe de juristes est en poste et assure le fonctionnement de l'association : M. Kate Kabangu Mputu, licencié en droit de la République démocratique du Congo, et Me Tarik Daoudi, diplômé de la Faculté de droit de l'Université du Manitoba. Mme Aarti Sanat occupe le poste d'adjointe administrative et de responsable du marketing.

Les nouveaux bureaux de l'AJEFM, situés au rez-de-chaussée du 614, rue Des Meurons, juste à côté du Palais de Justice de Saint-Boniface, ont été fermés au cours des premiers mois de la pandémie de coronavirus. Le personnel a fait du télétravail pendant cette période et travaille à nouveau à distance depuis le 2 novembre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AJEFM

M^e Alain Laurencelle, président

le professeur Gerald Heckman, vice-président

Me Danielle Grzybowski, secrétaire

Me Denis Guénette, trésorier

Me Joel Lebois

Me Karine Pelletier

la professeure Halimatou Ba

le professeur Mamadou Ka

Mme Salwa Meddri

Lorna Turnbull, personne ressource

Me Rénald Rémillard, personne ressource



Les bureaux de l'AJEFM et d'Infojustice

se trouvent maintenant au rez-de-chaussée du Centre LaVérendrye au 614, rue Des Meurons



FAVORISER L'ACCÈS À LA JUSTICE DANS LES DEUX LANGUES OFFICIELLES



NOUVELLE VISION POUR LE PALAIS DE JUSTICE DE SAINT-BONIFACE

« Un des buts est de créer un milieu où l'adhésion à la valeur de la dualité linguistique est évidente et où l'ensemble des services sont offerts dans les deux langues officielles. » Guy Jourdain

Une des recommandations du rapport Chartier en 1998 prévoyait que le palais de justice de Saint-Boniface devienne un point d'ancrage pour des services en français qui seraient offerts par les tribunaux à l'échelle de province du Manitoba. Depuis, il y a eu bien des discussions sur le genre de services qu'on pourrait y offrir et le palais de justice a emménagé en 2016 dans de nouveaux locaux. Mais le résultat demeure incomplet; un

petit comptoir et une petite salle d'audience au rez-de-chaussée du 614, rue Des Meurons. Les locaux sont pourtant très grands et pourraient accommoder toute une gamme de nouveaux services en français et de nombreux intervenants bilingues.

L'Association des juristes d'expression française du Manitoba (AJEFM) a donc entrepris d'élaborer une nouvelle vision pour le palais de justice.

« Au début, on a rencontré les trois juges en chef de la province : le juge Richard Chartier, le juge Glenn Joyal et la juge Margaret Wiebe. Ils ont été très réceptifs. Je pense qu'ils comprennent bien la situation. Ils nous ont invités à soumettre une proposition et étaient d'accord avec l'idée de mettre sur pied un groupe de travail. Ce qu'on a fait. Le comité est composé d'une belle brochette de personnes tant du côté communautaire que judiciaire, » explique Guy Jourdain, le directeur général de l'AJEFM.

Parmi les idées qui pourraient faire l'objet de discussion, il y a la création de zones de services. Par exemple, dans le cadre de la modernisation du droit de la famille, des travailleurs

sociaux et des médiateurs pourraient offrir des services de conciliation et de médiation dans les deux langues.

Une autre suggestion du groupe de travail veut que la division des petites créances de la Cour du Banc de la Reine à Saint-Boniface se voit confier une zone de desserte où elle aurait compétence exclusive. Par exemple, elle pourrait entendre toutes les causes provenant de justiciables domiciliés dans le district Riel ou dans le quartier du vieux Saint-Boniface. Tous les chargés d'audience seraient bilingues pour les accueillir dans les deux langues. « L'idée c'est de prendre toutes sortes de mesures pour augmenter les nombres, y compris promouvoir davantage nos services,

pour faire du palais de justice de Saint-Boniface un endroit vivant et dynamique. »

La pandémie de COVID 19 a ralenti le progrès du projet de reconfiguration. Cela dit, le groupe de travail tiendra sa toute première réunion au début décembre.

Groupe de travail du Palais de justice

M. le juge en chef Glenn Joyal, co-président;

Mme la juge Lee Ann Martin, co-présidente;

Me Sandra Bracken, avocate à l'Aide juridique du Manitoba;

M. Emmet Collins, coordonnateur des services en français au ministère des Familles;

Mme Teresa Collins, directrice générale du Secrétariat aux affaires francophones;

Mme Suzanne Gervais, sous-ministre adjointe de la Justice (Division des tribunaux);

Me Guy Jourdain, directeur général de l'AJEFM;

Me Alain Laurencelle, président de l'AJEFM;

Mme Ginette Lischenski, registraire adjointe à la Cour du Banc de la Reine;

Me Christian Monnin, président de la Société de la francophonie manitobaine;

Me Laura Nagy, avocate de garde à l'aide juridique;

Mme Lisa Ness, directrice générale des opérations à la Division des tribunaux;

Mme Bintou Sacko, directrice de l'Accueil francophone.

PLACE AU DROIT

À l'automne 2019, deux événements d'envergure – une visite historique des juges de la Cour suprême du Canada et la première édition d'une Journée juridique – ont eu lieu à l'Université de Saint-Boniface, faisant foi d'un intérêt grandissant de l'établissement et des étudiants à l'égard du droit. [LIRE PLUS](#)

L'AJEFM DANS LA COMMUNAUTÉ

L'AJEFM a pour mandat général de favoriser l'accès à la justice dans les deux langues officielles. Elle le fait par le biais de deux grandes activités.

Promotion et sensibilisation

L'AJEFM accomplit un travail de liaison, de promotion et de sensibilisation auprès des instances gouvernementales, des tribunaux et des organismes communautaires:

- Revendication politique pour la nomination de juges bilingues à la Cour du Banc de la Reine;
- Modernisation du système de droit de la famille (common-law);
- Partenariat avec la Faculté de droit de l'Université du Manitoba.

Programme de droit en français

La faculté de droit de l'Université du Manitoba, Robson Hall, met sur pied un certificat de droit en français. Il s'agit d'un baccalauréat de 90 crédits, dont 30 se déroulent en français. Deux professeurs assurent ces cours, les professeurs Gerald Heckman et Lorna Turnbull, ancienne doyenne de la Faculté de droit.

La Faculté accueille chaque semaine des conférenciers différents qui donnent un aperçu du système juridique en français tels que le droit comparé, les droits linguistiques, les droits de la famille, les droits des compagnies et les lois testamentaires.

La prochaine génération d'avocats et d'avocates qui vont nous desservir en français ce seront beaucoup des élèves d'immersion française qui ont fait le programme de droit en français à la l'Université du Manitoba.

Partenariats communautaires

L'AJEFM a rencontré plusieurs organismes communautaires pour établir ou relancer des partenariats visant l'offre d'ateliers sur des thèmes juridiques : l'Accueil francophone, le centre 233-ALLÔ, la Fédération des aînés francophones du Manitoba, Pluri-elles, le Conseil jeunesse provincial et la Community Legal Education Association.

L'équipe d'Infojustice a rédigé des documents d'information sur les programmes d'aide financière offerts par les gouvernements fédéral et provincial dans le contexte de la pandémie. Ces documents visent le grand public, les personnes âgées et les étudiants et étudiantes.

Infojustice

Mis sur pied en 2016 par la Société de la francophonie manitobaine (SFM) et repris par l'AJEFM en 2018, INFOJUSTICE offre des services et des renseignements juridiques gratuits au grand public francophone.

Service de notaire

Accompagnement des justiciables auprès de tribunaux

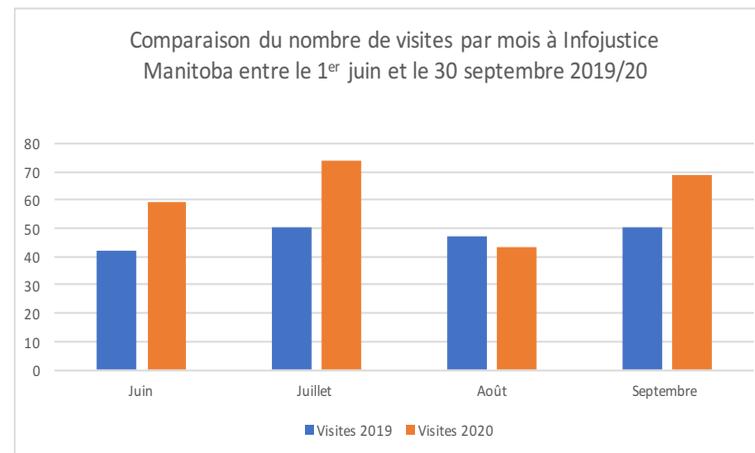
Centre de services bilingues une fois par mois

Ateliers pour nouveaux arrivants à l'Accueil francophone

Aiguillage vers des avocats, instances gouvernementales (À noter : Infojustice ne donne pas d'avis juridiques)

Ateliers sur divers thèmes juridiques

Consultations individuelles



« Non seulement un grand nombre de nouveaux arrivants ne parlent pas du tout l'anglais, mais souvent ils ne connaissent pas leurs droits. C'est déjà tellement difficile naviguer le système de justice. Quand on ne parle pas l'anglais, on se sent complètement isolé. Infojustice existe pour les accompagner et les aiguiller dans la bonne direction. »

– Me Tarik Daoudi, agent juriste à Infojustice.

PROFIL >>>>

Félicitations à Me Tarik Daoudi, diplômé de la Faculté de droit de l'Université du Manitoba. Admis au Barreau et avocat depuis le mois de juillet 2020, Me Daoudi est agent juriste à l'AJEFM où il a fait son stage sous la supervision de son directeur général, Me Guy Jourdain. Il nous raconte son parcours.



M. Kate Kabangu Mputu, Me Roger Bilodeau et Me Tarik Daoudi à l'émission Parlons Droit

Q : Qu'est-ce qui vous a motivé à travailler à Infojustice?

Je suis en début de carrière. J'ai décidé de rester ici à Infojustice après mes stages, parce que j'en apprend beaucoup tous les jours et j'ai l'occasion d'aider les gens tous les jours. Avec tous nos différents clients, je suis exposé à toutes sortes de différentes perspectives. Souvent, les avocats représentent toujours l'état ou seulement les accusés, alors ils ont toujours la même perspective. Voir les différents côtés d'un dossier, ça renforce toute ma compréhension du système judiciaire. C'est très enrichissant. En plus, il y a l'aspect de travailler en français, et surtout avec des clients qui, comme ma propre famille, sont souvent immigrants. C'est très satisfaisant de pouvoir travailler dans

un organisme communautaire qui cherche à aider les francophones en tout domaine de droit.

Q : Infojustice dessert une population croissante de nouveaux arrivants francophones qui ne parlent pas l'anglais.

Un grand nombre ne parlent pas du tout l'anglais et aussi, comme nouveaux arrivants, ils ne connaissent pas toujours leurs droits. Même quand on parle l'anglais, c'est épeurant de se présenter en cour. Quand on ne fait pas partie de ce système, on se sent très isolé. Alors quand on ajoute à ça les complexités de la langue et le fait que ces gens viennent d'un système de droit différent, ce n'est pas évident.

Dans mon travail, je suis exposé à toute une gamme de choses, telles que les questions d'emploi, de logement et surtout les questions qui touchent la famille telle que le divorce, la garde d'enfant, la pension alimentaire, les ordonnances de protection et la division des biens. Je suis agent juriste alors je ne peux pas leur donner d'avis juridique. Parfois, les solutions sont très simples, autrefois non. Mais j'essaie de simplifier en expliquant les lois et les informations pour que les clients puissent plus facilement comprendre les considérations juridiques par rapport à leur situation. Mon rôle est de leur présenter toutes leurs options, des pistes possibles pour qu'ils puissent mieux choisir leur plan d'action.

Q : Vous avez fait vos études en anglais à l'Université du Manitoba. Pourquoi n'avez-vous pas choisi de le faire en français à Ottawa ou à Moncton?

J'ai fait mes études en philosophie à l'Université du Manitoba et j'ai vu plusieurs amis se diriger vers le droit par la suite. J'ai donc décidé de faire comme eux. En premier, mon but était simplement d'étudier le droit — je n'avais pas trop songé à l'idée de le faire en français.

Cependant, j'ai pu prendre quelques-uns de mes cours de droit en français. J'ai aussi participé à une compétition nationale de plaidoirie à Ottawa où j'ai représenté l'Université du Manitoba en français. Cette expérience a été très marquante. De faire mes plaidoiries en français, à la Cour fédérale à Ottawa, contre des élèves très forts et formés en français, sortants de McGill ou de l'Université d'Ottawa par exemple — le tout m'a donné un bon coup de confiance.

Alors, même si je suivais la plupart de mes cours en anglais, petit à petit je voyais comment le français pourrait m'être très utile dans le monde du droit. Même de pouvoir lire les deux versions (anglaise et française) d'une loi ou d'une décision de la Cour suprême du Canada me faisait comprendre à quel point il est avantageux de connaître les deux langues.

En ce moment, la faculté de droit de l'Université du Manitoba élabore un plan pour offrir beaucoup plus de cours et de formations en français pour que les Franco-Manitobains puissent rester dans la province pour leurs études et recevoir une bonne éducation bilingue en droit.

Q : Quelle place occupe le français aujourd'hui dans votre vie?

J'ai toujours apprécié non seulement de fonctionner dans les deux langues, mais je pourrais presque dire « exister » dans les deux langues. Quand j'étais petit gars, mes pensées étaient en français, puis à un moment donné je me suis rendu compte que je pensais en anglais. Mais maintenant que je travaille en français depuis presque deux ans, toute la journée, quand je rentre chez moi je me rends compte que je pense en français. C'est plus que juste la langue, c'est presque un autre mode de penser. C'est fascinant.

Le français occupe une place très spéciale dans mon cœur. C'est en fait ma langue maternelle et celle que j'utilise avec ma famille depuis toute ma vie. Il y a quelques mois, lors de la cérémonie de mon admission au Barreau du Manitoba, j'ai été très fier de prêter serment en français.

Pour en savoir plus sur le parcours de Tarik Daoudi, écoutez son entretien à l'émission [Parlons Droit](#) à Envol '91.

TABLES RONDES SUR LES NOUVEAUTÉS DANS LE DOMAINE DES DROITS LINGUISTIQUES AU MANITOBA

L'Association des juristes d'expression française du Manitoba (AJEFM) est fière d'offrir une série de quatre tables rondes sur les grands dossiers d'actualité dans le domaine des droits linguistiques au Manitoba. Dans le contexte de la pandémie, ces tables rondes ont lieu entièrement par vidéoconférence.

le 22 octobre

La genèse et l'évolution des garanties linguistiques inscrites dans la Loi de 1870 sur le Manitoba (dans le contexte du 150e anniversaire de l'entrée de la province dans la fédération canadienne).

Nous souhaitons dès le départ remercier sincèrement la Société du Barreau qui a travaillé en partenariat étroit avec l'AJEFM pour mener à bien cette initiative. En particulier, Me Betta Wishart a fait preuve d'un engagement et d'un enthousiasme remarquables et elle s'est avérée une précieuse alliée. Nous tenons aussi

le 9 novembre

L'actualisation des cadres législatifs et politiques visant les langues officielles et les affaires francophones au niveau fédéral et provincial et à la Ville de Winnipeg.

à exprimer notre reconnaissance à la Fondation manitobaine du droit qui nous a fourni le soutien financier grâce auquel nous pouvons tenir les tables rondes.

La série de tables rondes s'adresse à un vaste public formé non seulement des juristes d'expression française, mais aussi du grand public francophone, des membres de la fonction publique et des professeurs et étudiants des universités manitobaines.

le 3 décembre

La modernisation du droit de la famille et le potentiel qu'elle offre pour l'amélioration des services en français dans ce domaine.

À l'AJEFM, il y a longtemps que nous offrons à tous les trois ou quatre ans une activité de formation et de sensibilisation sur les nouveaux développements en matière de droits linguistiques. Nous sommes donc ravis de pouvoir renouer avec cette tradition.

Plus d'une cinquantaine de personnes ont participé à chacune des tables rondes jusqu'à maintenant. On peut donc déjà entrevoir un très beau succès pour l'initiative dans son ensemble.

le 15 décembre

Les droits à l'instruction en français en milieu minoritaire.

lire plus
<https://infojustice.ca/wp-content/uploads/2020/11/tables-rondes-pdf-for-web-site-2.0.pdf>

DÉCISIONS JURIDIQUES MANITOBAINES TRADUITES PAR LE CTTJ

Le Centre de traduction et de terminologie juridiques (CTTJ) de l'Université de Moncton a mené un important projet intitulé « Traduction de décisions judiciaires unilingues d'importance dans l'autre langue officielle. »

Le but du projet était d'accroître le nombre de décisions judiciaires importantes qui sont accessibles dans les deux langues officielles dans chaque province et territoire du Canada.

Parmi les causes suggérées par les avocats et avocates membres de l'AJEFM, 4 ont été traduites et se retrouvent sur le site web de l'Université :

R. c. McClements, 2017 MBCA 104
<https://www6.umoncton.ca/cttj/jurisprudence-pancanadienne/decisions/read/61>

R. c. Gowenlock, 2019 MBCA 5
<https://www6.umoncton.ca/cttj/jurisprudence-pancanadienne/decisions/read/51>

R. c. J.M.O., 2017 MBCA 59
<https://www6.umoncton.ca/cttj/jurisprudence-pancanadienne/decisions/read/53>

Directeur des biens obtenus ou utilisés criminellement c. Lieu 2017 MBQB 24
<https://www6.umoncton.ca/cttj/jurisprudence-pancanadienne/decisions/read/79>



INSCRIVEZ-VOUS POUR LES PROCHAINES CONFÉRENCES

INSCRIPTION GRATUITE

Les 3 et 15 décembre
12h à 13h30



PARLONS DROIT
SUR LES ONDES D'ENVOL 91 FM

Tous les 2e et 4e
mercredi du mois, 9h à 10h

Écoutez toutes les chroniques

DIFFUSÉES ICI

